



Syndicat  
des

**Enseignants de l'Unsa**

Un syndicat de la maternelle au lycée

**SE-UNSA**

16 rue J.Chatel, BP41  
97461 SAINT-DENIS CEDEX  
Tel : 0262 20 08 13  
E-mail: [974@se-unsa.org](mailto:974@se-unsa.org)

2nd degré  
**Lettre Hebdo**

Consultez régulièrement le [site du syndicat](#) : les circulaires rectorales, les parutions importantes au BO et au JO , l'actualité juridique, l'actualité sur les retraites etc.....

## 5ème lettre-hebdo 2020-21 **Jeudi 10 septembre 2020** SE-UNSA 974

Bonjour,

Cette lettre est aussi disponible au format [PDF](#)  
au **1/9/2020**: [grilles salaires temps complet](#) [temps partiel](#)  
[Echelon/ Indice de traitement](#) [Heures Supplémentaires](#) [indemnités diverses](#)

### **SYNDICALISATION 2020-2021**

Le SE-UNSA ne vit essentiellement qu'avec les cotisations de ses adhérents. Le versement d'une cotisation syndicale permet de réduire ses impôts des 2/3 de son montant, par exemple une cotisation de 210€ donnera une réduction de 140€ du montant de l'impôt. Montant réel de l'adhésion : 70€.

#### **3 moyens de payer sa cotisation**

- par prélèvement automatique : [remplir le bulletin d'adhésion et l'autorisation de prélèvement](#)  
Chaque mois (de septembre à juin donc en 10fois) 1/10ème du montant de la cotisation est prélevé.  
Si vous souhaitez des prélèvements en 2-3... fois il suffit de l'indiquer sur la fiche de cotisation.  
**Si vous avez choisi ce mode de paiement en 2020-2021 il est automatiquement reconduit.**
- par chèque(s) : [remplir le bulletin d'adhésion](#)
- par carte bancaire en ligne sur le site sécurisé du syndicat: [Cliquez ICI](#)

### **Sommaire**

- 1- Actualités
- 2- Calendriers
- 3- Au BO-JO?
- 4- Diverses actions Réunion
- 5-Revalorisation : des annonces pas à la hauteur
- 6 -Covid 19 : procédure d'éviction et position des personnels mis en situation d'éviction « cas contact »
- 7-Quoi de neuf au collège pour cette rentrée ?
- 8-Rénovation des bâtiments, cantines, numérique... plan de relance pour l'enseignement scolaire
- 9-Cahiers Pédagogiques Vingt jeux coopératifs sans contact et collectifs

### **1-Actualités**

**RETRAITES 2021** : parution de la circulaire rectorale pour un départ en retraite en 2021 voir [ICI](#)

**Nouvelle Calédonie** : Collègues intéressés par cette mutation ? Il reste des postes pour la rentrée australe de février, surtout dans la voie technologique [voir ICI](#)

### **Le SE-Unsa soutient les cahiers pédagogiques, dossier de l'enseignant**

La revue *Les Cahiers pédagogiques* risque de disparaître "dans les mois à venir", assure le 7 septembre 2020 la rédactrice en chef. "Il y a un risque de dissolution" du Crap , l'association qui publie le mensuel. Une tribune publiée au début du mois, signée par une soixantaine de personnalités du monde de l'éducation, a alerté sur

la situation des *Cahiers*. La diminution des ventes ainsi que la crise sanitaire et économique liée à la Covid-19 sont les principales raisons des difficultés de l'association.

**Questions/ Réponses à l'attention des employeurs et des agents publics** : mise en oeuvre de la circulaire du Premier ministre du 1er septembre 2020 relative à la prise en compte dans la fonction publique de l'Etat de l'évolution de l'épidémie de Covid-19 *Mis à jour le 7 septembre 2020* [Téléchargement](#)

**SYNTHÈSE ACADÉMIQUE GESTION DES CAS COVID 19 DANS LES ÉCOLES ET EPLE**  
[Téléchargement](#)

## 2-Calandriers

Suite à la réunion du CEN voici la dernière proposition rectorale pour les 3 calendriers scolaires 2020 – 2023 : [visible ICI](#)

**ATTENTION** : seul le calendrier 2020-2021 est officiel (arrêté rectoral du 12 novembre 2019) les 2 autres calendriers restent des propositions

Calendriers scolaires 2017-2020 : [télécharger les calendriers](#)

## 3-Au BO-JO

BO n°34 du 10 septembre 2020 [lire l'intégralité du BO](#)

Enseignements primaire et secondaire

Sections binationales Bachibac

Évaluations spécifiques d'histoire-géographie et de langue et littérature espagnoles pour la délivrance simultanée du baccalauréat général et du diplôme du Baccillerato

Note de service du 4-9-2020 (NOR : MENE2023503N)[Consulter le texte](#)

Sections Binationales Abibac

Évaluations spécifiques d'histoire géographie et de langue et littérature allemandes pour la délivrance simultanée du baccalauréat général et du diplôme de l'Abitur

Note de service du 4-9-2020 (NOR : MENE2023525N)[Consulter le texte](#)

## 4- Diverses actions Réunion

**Audience Fédérale avec la Rectrice**

Avec la Fédération, le SE-UNSA a été reçu en audience avec la nouvelle Rectrice. C'était une audience de présentation des différents syndicats de la Fédération. Les sujets suivants ont été évoqués : la situation covid et les personnels à risques, la qualité du dialogue social dans l'Académie, les lignes directrices de gestion, le management dans certains établissements de l'île..

La Rectrice a été à l'écoute, mais nous n'avons eu que peu de réponses. Sur la situation covid, elle a rappelé les échanges entre son cabinet et les cadres (IEN, Personnels de Direction et directeurs d'écoles). Sur la qualité du dialogue social, nous lui avons rappelé que simplement « écouter » les agents n'était pas du dialogue social. Les agents ont besoin de réponses afin d'envisager la suite. Et enfin concernant le management dans certains établissements, elle a nous a indiqué que c'est son cabinet qui pilotera ces situations, et qu'une réponse rapide sera apporté aux collègues qui sont dans ces situations.

Par manque de temps, nous n'avons pas pu échanger sur la réforme du lycée, le calendrier à venir, la situation des élèves qui devront partir en stage bientôt, au vu du contexte actuel ou encore. Madame La Rectrice s'est engagé à nous recevoir à nouveau.

### Situation COVID

La Gouvernance académique communiquer régulièrement avec les cadres (IEN, Personnels de Direction et directeurs d'écoles) sur le sujet.

Les situations covid sont déclarées par le biais d'un formulaire en ligne. Pour les personnes à risques, la situation évolue au fil de l'eau, les dernières indications sont à lire [ici lien vers fichier questions/reponses](#) Vous trouverez également ici, le Vademecum de l'Académie de la Réunion sur la gestion des situations. [Mettre lien fichier academiereunionsynthese de traitement](#)

### Visio Cellule de crise

Introduction du SG

Nous ne sommes plus tout seul, la métropole doit gérer ce que nous connaissons depuis quelques semaines. Il rappelle qu'il n'y a pas de risques avérés de contamination dans les établissements

Nous rappelons que dans cette période stressante les personnels se posent beaucoup de questions principalement sur le jour de carence, les décisions de l'ARS ou les mises en quarantaines. Il y a donc nécessité d'avoir des éléments de langage précis mais veiller à ne pas surcharger ni les chefs d'établissements et les directeurs d'école

Le SG affirme vouloir faire une gestion bienveillante et compréhensive, et propose de mener une réflexion pour faciliter les relations avec les services du Rectorat et faciliter le dialogue social mais le Rectorat restera fermé au public.

Une information détaillée sur l'attribution de la prime Covid sera donnée en CTA. Pour info :

1<sup>ère</sup> vague de 380000€ pour 500 personnels mobilisés pour l'accueil des personnels soignants durant la période de confinement

2<sup>ème</sup> vague de 140 000€ sur plusieurs BOP pour les personnels en charge exceptionnelle de travail

Ce sera finalement 145000€ pour 200 personnels

#### En réponses aux questions :

Le SG regrette que les relais de terrain ne soit pas toujours réactif et parfois on constate une rétention ou une non-diffusion des informations. Concernant la garde d'enfant on est en attente de circulaires nationales, cependant les demandes de garde d'enfant suite à mise en quatorzaine seront examinées avec bienveillance avec déclaration sur l'honneur de l'agent

Sur la dotation de masques tissus, la réponse du ministère est que la production de masques chirurgicaux étant insuffisante ils sont réservés aux services hospitaliers. Le ministère est alerté ainsi que le conseil scientifique.

Le masque tissu est particulièrement inconfortable quand on fait cours.

Concernant l'organisation des exercices incendie, le SG rappelle que c'est une obligation mais que cela doit être organisé en prenant en compte la situation sanitaire et le respect des gestes barrières

Concernant le rôle des directeurs d'école assimilé à des chefs d'établissement le SG rappelle que si le directeur n'est pas supérieur hiérarchique mais qu'il a une responsabilité juridique en relation avec son IEN. Le SG souhaite un report des formations.

Le SG regrette que les organisations syndicales ne soit plus associé aux opérations de mobilité car elles étaient des aides précieuses (il vaut mieux entendre ça que d'être sourd) mais le Rectorat applique les règles imposées.

Le SG affirme que concernant la diffusion de documents par le SNALC s'est fait sans la complicité de personnel du Rectorat, il demande au SNALC de donner des explications aux autres organisations syndicales . Il a mis en garde cette organisation sur son non respect de la RGPD et d'utilisation de listes maison. **Nous avons déjà alerté l'autorité académique sur ces pratiques.**

Le SNALC reconnaît la « fabrication de listes maisons », mais s'inscrit en faux sur toute diffusion de documents et accuse les autres organisations (dans le passé) de diffusion de résultats de CAPA avant les mouvements.

#### **VISIO avec le Secrétaire Général COVID DU 10 SEPTEMBRE**

##### Introduction du SG

Nous ne sommes plus tout seul, la métropole doit gérer ce que nous connaissons depuis quelques semaines

Une réflexion est menée sur les seuils de fermeture

Pas de risques avérés de contamination dans les établissements

Dans cette période stressante les personnels se posent beaucoup de questions principalement sur le jour de carence, les décisions de l'ARS ou les mises en quarantaines.

Nécessité d'avoir des éléments de langage précis mais veiller à ne pas surcharger ni les chefs d'établissements et les directeurs d'école

Le SG affirme vouloir faire une gestion bienveillante et compréhensive

Réflexion pour faciliter les relations avec les services du Rectorat et faciliter le dialogue social mais le Rectorat restera fermé au public

Une information détaillée sur l'attribution de la prime Covid sera donnée en CTA

1<sup>ère</sup> vague de 380000€ pour 500 personnels mobilisés pour l'accueil des personnels soignants durant la période de confinement

2<sup>ème</sup> vague de 140 000€ sur plusieurs BOP pour les personnels en charge exceptionnelle de travail

Ce sera finalement 145000€ pour 200 personnels

### **En réponses aux questions :**

Le SG regrette que les relais de terrain ne soit pas toujours réactif et parfois on constate une rétention ou une non-diffusion des informations

Il est anormal que les protocoles d'utilisation des salles des établissements

Concernant la garde d'enfant on est en attente de circulaires nationales

Les demandes de garde d'enfant suite à mise en quatorzaine seront examinées avec bienveillance avec déclaration sur l'honneur de l'agent

Sur la dotation de masques tissus, la réponse du ministère est que la production de masques chirurgicaux étant insuffisante ils sont réservés aux services hospitaliers

Le ministère est alerté ainsi que le conseil scientifique

Le masque tissu est particulièrement inconfortable quand on fait cours

Concernant l'organisation des exercices incendie, le SG rappelle que c'est une obligation mais que cela doit être organisé en prenant en compte la situation sanitaire et le respect des gestes barrières

Concernant le rôle des directeurs d'école assimilé à des chefs d'établissement le SG rappelle que si le directeur n'est pas supérieur hiérarchique mais qu'il a une responsabilité juridique en relation avec son IEN

Le SG souhaite un report des formations

Le SG regrette que les organisations syndicales ne soit plus associé aux opérations de mobilité car elles étaient des aides précieuses (il vaut mieux entendre ça que d'être sourd) mais le Rectorat applique les règles imposées.

Le SG affirme que concernant la diffusion de documents par le SNALC s'est fait sans la complicité de personnel du Rectorat, il demande au SNALC de donner des explications aux autres organisations syndicales (amicalement, ouaf ouaf), il a mis en garde cette organisation sur son non respect de la RGPD et d'utilisation de listes maison

Le SNALC ( Jérôme Mottet) reconnaît la « fabrication de listes maisons » le SNALC s'inscrit en faux sur toute diffusion de documents et accuse les autres organisations (dans le passé) de diffusion de résultats de CAPA avant les mouvements

## **5-Revalorisation : des annonces pas à la hauteur**

*Depuis le mois de décembre 2019, le ministre annonçait la revalorisation des enseignants, CPE et PsyEN. Initialement, il était question de 500 millions d'euros pour le budget 2021. Ce sera finalement une enveloppe de 400 millions. Pour le SE-Unsa, l'enjeu n'est pas celui d'une hausse ponctuelle mais de remettre en adéquation la valeur du métier avec une rémunération à la hauteur du niveau de compétences et de responsabilité.*

### **Un premier engagement non tenu**

Le ministre de l'Éducation nationale a annoncé ce weekend un Grenelle de l'Éducation. Après le Ségur de la Santé, J.-M. Blanquer veut marquer l'histoire de l'Éducation de son empreinte. En a-t-il seulement les moyens ?

Les négociations qui devaient reprendre avant l'été ne débiteront finalement que dans les prochaines semaines. L'enveloppe de 500 millions actée par le précédent gouvernement sera réduite à 400 millions.

Après de la profession, le ministre a perdu toute adhésion sur sa politique éducative. Qu'en sera-t-il sur le chantier de la revalorisation ? Les personnels ne se satisferont pas de formules comme les « professeurs heureux », qui au contraire les hérissent tant elle est en décalage avec leurs difficultés d'exercice au quotidien.

Toutefois, une annonce encourageante est celle de maintenir le principe d'une loi pluriannuelle de programmation afin d'inscrire la revalorisation dans la durée.

### **Un désaccord sur le sens du mot « revalorisation »**

Pour le ministre, l'équipement informatique des personnels, les heures supplémentaires rémunérées pour assurer les remplacements courts dans le second degré et pour suivre des formations pendant les vacances font partie de la revalorisation.

Pour le SE-Unsa, l'équipement informatique des personnels est une nécessité qui incombe à l'employeur, c'est-à-dire l'État. Cela ne représente en aucun cas une mesure de revalorisation. Pour nous, l'équipement des personnels doit faire l'objet d'un crédit d'impôt pour tous. Il doit être financé sur le budget de l'État au titre des dépenses fiscales et non grever le budget de l'Éducation.

Concernant les heures supplémentaires, travailler plus n'est pas une mesure de revalorisation. En effet, les enseignants français sont déjà ceux qui ont déjà le plus grand nombre d'heures de présence devant élèves et l'un des taux de rémunération horaire le plus bas parmi les pays développés.

Cette mesure serait d'ailleurs profondément injuste car elle creuserait l'écart de rémunération avec le second degré. De plus, les femmes, qui sont déjà moins rémunérées que leurs collègues masculins, en seraient une fois de plus les premières victimes.

### **Pour le SE-Unsa, des mesures doivent être prises de toute urgence pour :**

- réduire l'écart de la rémunération des personnels de l'Éducation nationale par rapport au reste de la Fonction publique ;
- mettre fin de la « smicardisation » des jeunes enseignants ;
- réduire les inégalités de rémunération entre les femmes et hommes.

## **6 -Covid 19 : procédure d'éviction et position des personnels mis en situation d'éviction « cas contact »**

Le ministère a mis en ligne plusieurs fiches sur les procédures à suivre sans préciser la situation administrative des personnels « cas contact » mis en situation d'éviction.

Le rôle du directeur d'école est présenté de façon ambiguë et la procédure qui donne instruction à l'agent de rester à domicile n'est pas précisée

### **Contexte :**

Le ministère a mis en ligne une FAQ ainsi que des fiches à l'attention des directeurs d'écoles et des chefs d'établissement en cas de suspicion ou de confirmation de cas de Covid 19.

Ces deux documents ne précisent :

- ni la procédure par laquelle les agents « cas contact possible » ou « cas contact à risque » sont mis en situation d'éviction ;
- ni leur position administrative.

### **Problématique :**

1-Dans les établissements, dans le cas où un élève ou un personnel est un « cas confirmé », les directeurs et chefs d'établissements rappellent aux personnels « contact » ou « contact à risque » (après avis de l'ARS) qu'ils doivent rester chez eux.

2-De la même manière les personnels qui, en dehors du cadre professionnel, sont devenus « cas contact » ou « cas contact à risque » doivent rester chez eux après avoir alerté le directeur d'école ou le chef d'établissement.

Ces personnels ne sont pas malades et à ce titre n'ont pas vocation à être en arrêt maladie. Ils ne peuvent être placés qu'en télétravail ou en ASA, sauf décision de leur médecin de les placer en arrêt maladie.

Les documents du ministère évoquent la possibilité que le télétravail soit organisé.

Cependant, rien n'est précisé concernant :

- les situations où le télétravail n'est pas possible ;
- qui informe officiellement l'agent de sa position administrative ;
- qui donne l'instruction à l'agent de ne pas se rendre sur le lieu de travail.

### **Avis et position du SE-Unsa :**

Pour nous, l'instruction donnée à l'agent doit être formalisée, par écrit, par l'autorité hiérarchique : soit le chef d'établissement dans le second degré, soit l'IEN/ IA DaseN dans le premier degré.

En cas de mesures d'évictions des personnels, l'instruction de rester au domicile est du ressort du supérieur hiérarchique et en aucun cas de la compétence du directeur d'école.

Le directeur d'école peut transmettre les instructions mais non être à l'origine de la décision d'éviction.

Dans le cas où l'IEN ou le chef d'établissement demande à un personnel de se mettre en arrêt maladie, il s'agit d'une demande abusive. Seul un médecin peut prescrire un arrêt de travail au regard de la santé de l'agent et non sur demande d'un employeur, y compris l'Etat.

Si des demandes de fournir des arrêts de travail sont faites, il faut :

- Demander à l'IEN/Chef d'établissement de faire sa demande par écrit (mail) afin de garder une trace de sa demande.
- Informer la section afin d'alerter le DASEN/Recteur.

### **Notre action :**

Dès le début de la semaine, nous avons alerté le ministère sur ces zones d'ombres et avons demandé des précisions.

Nous écrivons à la DGRH, pour l'informer de nos consignes et lui demander de préciser ces éléments.

## **7-Quoi de neuf au collège pour cette rentrée ?**

*Un très long dossier de presse publié avant la rentrée présente toutes les actions existantes et planifiées d'un ministère élargi pendant l'été à la Jeunesse et aux Sports. Tout y est tellement présenté comme fondamental et incontournable (des évaluations nationales à la préparation des JO de Paris en 2024) que finalement plus rien ne l'est. Les quelques moyens annoncés pour faire face aux conséquences scolaires du confinement, à l'accompagnement des élèves en situation de handicap, à la continuité pédagogique en cas de re-confinement total ou partiel n'impressionneront que ceux qui voudront bien l'être. On apprend ainsi que les fonds sociaux ne seront pas diminués cette année. C'était bien le minimum.*

### **Évaluations de 6<sup>e</sup> et outils de positionnement**

Elles se dérouleront du 14 septembre au 2 octobre 2020. Toujours limitées aux compétences de mathématiques et de français, elles sont enrichies d'un test de fluence qui *pourra être mené dès les premiers jours de l'année scolaire et être pris en charge par tout membre de l'équipe éducative*. En mathématiques, l'accent est mis sur la résolution de problème. On annonce des résultats individuels disponibles dès le lendemain des tests.

Des outils de positionnement sont mis à la disposition des collègues pour les autres niveaux et leur utilisation n'a donc rien d'obligatoire. On ne comprend toujours pas pourquoi les évaluations seraient si importantes en 6<sup>e</sup> pour *un meilleur diagnostic des acquis des élèves* et pour *mieux prendre en charge leurs difficultés* mais pas dans les autres niveaux, ni dans les autres disciplines. Surtout en cette rentrée Covid.

Retrouvez sur Éduscol :

[Les documents d'information et le contenu des évaluations](#)

[Les outils de positionnement en français et mathématiques pour les classes de 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>](#)

### **Modification des programmes**

Les programmes de toute la scolarité obligatoire ont été « enrichis » d'un saupoudrage de notions éco-friendly et de la prise en compte des questions sanitaires, parfois jusqu'au ridicule. Ainsi, en langue étrangère, le lexique d'un élève de 6<sup>e</sup> *devra* comporter aussi bien les mots descriptifs du corps humain que ceux de l'éco-habitat et en sciences on *pourra* étudier la toxicité de certaines substances pour les milieux. Bref, rien de révolutionnaire, hormis l'apparition de la *Charte de l'environnement* de 2004, étonnamment omise jusqu'alors.

[Lire les programmes modifiés sur le site du ministère](#)

### **Des moyens pour renforcer l'aide personnalisée aux élèves ?**

Si en primaire des postes sont *déployés* (et non pas créés) afin d'absorber la montée en charge des dispositifs de dédoublement de classes, il faudra, au collège, se contenter d'heures supplémentaires et d'heures d'AED (grâce à la préprofessionnalisation des futurs enseignants) pour accompagner les élèves qui, pour certains, n'ont pas été scolarisés depuis presque 6 mois. On *sollicitera* également les associations partenaires de l'École (dont, par ailleurs, on réduit les subventions). Ces moyens devront principalement être mobilisés au cours du 1<sup>er</sup> trimestre. Aux équipes de s'organiser pour proposer des parcours scolaires renforcés. On pourra consacrer jusqu'à 5 h par semaine aux *fondamentaux*, au détriment éventuellement des autres enseignements. Les collègues des enseignements concernés apprécieront sans doute d'être considérés comme des variables d'ajustement.

### **Dispositif Devoirs faits**

Il devra débuter dès le mois de septembre et être une priorité afin d'assurer la remise à niveau de tous les élèves. Étant donné que ce dispositif ne concerne que les élèves volontaires, il reste à espérer, sans trop y croire, qu'ils le seront tous. Ce dispositif change donc de vocation puisqu'il a désormais pour but de permettre aux élèves de faire au collège une partie de leur travail personnel et, en même temps, de rattraper les éventuels retards accumulés en raison du confinement. Avec quel encadrement ? Pas de soucis, le

compagnon numérique *Jules* du Cned sera là pour répondre aux questions et ainsi remplacer les adultes si besoin.

Les solutions devront être locales. Une autre façon de se dédouaner de l'organisation d'un dispositif complexe et peut-être même inefficace. D'ailleurs, on se demande pourquoi il est nécessaire après ces fameuses *Vacances apprenantes*. Peut-être parce que les stages de réussite n'ont concerné que 23 000 des 3,4 millions de collégiens ? Ce n'est qu'un détail pour le ministère qui compte bien étendre ce dispositif aux vacances d'octobre.

Encore une fois on externalise ce qui relève de l'enseignement en classe, sous la responsabilité des enseignants, en le confiant aux familles, aux acteurs sociaux ou même à l'audiovisuel public (*Lumni* sera toujours accessible).

### École inclusive

Le ministère annonce le recrutement de 4 000 équivalents temps plein (ETP) - donc 8 000 personnes recrutées puisqu'il ne s'agit pas de postes à plein temps - pour accompagner les élèves en situation de handicap, en particulier dans le cadre des PIALS. On rappellera que 385 000 élèves en situation de handicap ont fait leur rentrée cette année et que le nombre d'AESH est encore très insuffisant pour accompagner chacun d'entre eux efficacement. Comment réussir l'inclusion de ces élèves particulièrement fragiles dans ces conditions ?

### École super-numérique

Le numérique saute à pieds joints dans les collèges cette année. Évaluations numériques, aide aux devoirs numérique, cours en ligne, test numérique de positionnement en langue (proposé en 3<sup>e</sup>), et bien sûr *Pix*, l'outil de certification des compétences numériques qui devra, après quelques années d'expérimentation, être généralisé dans les collèges et les lycées. C'est l'outil *Pix Orga* qui permettra de suivre le travail des élèves. Avant novembre, à partir de la 5<sup>e</sup>, tous les élèves devront passer un test de positionnement. Les épreuves de certification des élèves de 3<sup>e</sup> devront avoir lieu entre le 8 mars et le 12 mai 2021.

C'est également cette année que l'application *Adage* dédiée aux projets artistiques et culturels sera généralisée.

Le dispositif *Program'cours* du Cned est annoncé comme une solution en ligne pour les remplacements inférieurs à 15 jours. Cela fera au moins plaisir aux parents d'élèves qui n'apprécient pas de voir les enseignants absents non remplacés, mais cela ne va toujours pas dans le bon sens.

Qu'on se rassure, le Conseil supérieur des programmes (CSP) a été saisi et devra réfléchir à *l'introduction du numérique dans les pratiques pédagogiques et dans la construction des savoirs*. Il serait temps !

### Mais il faudra aussi ne pas oublier...

le quart d'heure de lecture dans toutes les classes (même au collège ? Ce n'est pas précisé), l'enseignement expérimental d'éloquence, les semaines (mondiale, européenne et française) de l'éducation aux médias et à l'information, les journées *Levez les yeux* sur le patrimoine local, faire du sport l'après-midi, savoir nager, faire du vélo et obtenir le label *Génération 2024* en vue des Jeux olympiques de Paris. Il faudra également, et c'est important, faire le premier diagnostic sur l'égalité filles/garçons et sur l'état des violences sexistes dans les collèges et les lycées, réunir les conseils de la vie collégienne pour un conseil pédagogique dans le but de développer l'engagement des élèves, élire les éco-délégués pour mener des actions en suivant les *cinq fils verts* proposés par le CSP, et de se former aux mathématiques (entre autres choses), mais de préférence hors temps scolaire...

### L'avis du SE-Unsa

On peut le constater, le ministre est prêt. Prêt à sous-traiter une partie des missions de l'École, prêt à solliciter encore davantage les équipes, prêt à ne tenir aucunement compte des nombreuses alertes sociales en cours et à ne rien anticiper des difficultés réelles du terrain face à la double contrainte pédagogique et sanitaire que nous vivons actuellement.

Le ministre est tellement prêt que des fiches thématiques (EPS, éducation musicale, cantine, internat...) de bonnes pratiques dans le contexte sanitaire actuel, réclamées depuis des semaines par tous les syndicats, ont été finalement publiées vendredi 28 août... [Lire les fiches thématiques du ministère](#)

Ouf ! Un peu plus c'était trop tard !

## **8-Rénovation des bâtiments, cantines, numérique... plan de relance pour l'enseignement scolaire**

Le [plan de relance](#) présenté le 3 septembre 2020 par Jean Castex prévoit 4 Md€ pour rénover les bâtiments publics dont les établissements scolaires. "L'objectif est la diminution de la facture énergétique, un gain de confort pour les usagers et les agents et une réduction de l'empreinte énergétique et environnementale de l'État", explique le gouvernement dans le dossier de presse. Le plan prévoit aussi un financement pour améliorer la qualité des cantines, le développement des ressources pédagogiques numériques et le financement des mesures du plan jeune annoncé en juillet.

Le Premier ministre a présenté jeudi 3 septembre 2020 le plan de relance de la France, doté de 100 Md€ sur deux ans (2021-2022), qui s'articule autour de 3 priorités : l'écologie, la compétitivité et la cohésion. Voici les mesures qui concernent l'enseignement scolaire.

### **Rénovation énergétique des bâtiments**

Dans le chapitre portant sur l'écologie, le plan de relance prévoit 4 Md€ pour la rénovation des bâtiments publics : écoles, universités et bâtiments de l'État. "L'objectif est la diminution de la facture énergétique, un gain de confort pour les usagers et les agents (notamment une meilleure protection face aux vagues de chaleur) et une réduction de l'empreinte énergétique et environnementale de l'État", explique le gouvernement dans le dossier de presse.

Pour les bâtiments des communes et départements (écoles, collèges, équipements sportifs, etc.), des dotations de l'État gérées au niveau local par les préfets aideront les collectivités à financer leurs projets. Sur les 4 Md€, 300 M€ seront ainsi délégués aux régions pour rénover les lycées.

Trois types d'opération de rénovation seront financés :

-actions dites à "gain rapide" présentant un fort retour sur investissement (contrôle, pilotage et régulation des systèmes de chauffage, modernisation des systèmes d'éclairage, etc.)

-travaux de rénovation énergétique relevant du gros entretien ou du renouvellement des systèmes (isolation du bâti, changement des équipements, etc.)

-opérations immobilières de réhabilitation lourde incluant d'autres volets que la rénovation énergétique (mise aux normes de sécurité et d'accessibilité, confort, etc.).

L'ensemble du territoire français est concerné par cette mesure mais le gouvernement souhaite "une attention particulière aux bâtiments situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville". Les projets en outre-mer viseront notamment à protéger les bâtiments contre les vagues de chaleur.

Le plan de relance prévoit également de procéder à partir de 2021 au renforcement parasismique des bâtiments les plus sensibles des Antilles, en tenant compte de la résilience aux cyclones. Plusieurs établissements de l'enseignement privé de Martinique sont concernés.

### **Améliorer la qualité des cantines**

L'État va soutenir les petites communes dans leurs investissements d'équipement et de formation visant à proposer "des repas composés de produits de qualité, frais, respectueux de l'environnement et locaux" dans les cantines scolaires. Cette mesure permettra aux cantines de s'approvisionner plus facilement en produits locaux, frais et de qualité, afin également de soutenir l'emploi des agriculteurs.

Le financement de cette mesure est compris dans les 400 M€ du plan consacré à "l'accélération de la transformation du secteur agricole" (bio, projets alimentaires, etc.). Les appels à projet seront lancés sur les années 2021 et 2022.

### **Renforcer les équipements numériques**

Dans le chapitre du plan de relance consacré à la compétitivité, 1,5 Md€ est prévu pour une "mise à niveau numérique de l'État et des territoires". L'investissement porte notamment sur "la numérisation des services publics (écoles, justice, culture)" mais aussi sur la "continuité pédagogique dans l'éducation" (131 millions d'euros).

Les projets qui seront financés pourront porter par exemple sur la transformation des méthodes de travail du service public grâce au numérique, notamment dans le domaine pédagogique. "Le développement de ressources pédagogiques numériques permettra à la fois de faire face aux enjeux sanitaires, mais aussi d'accroître durablement et significativement l'accessibilité des formations", explique le gouvernement.

À ces actions sectorielles s'ajoutent des mesures visant à "changer en profondeur les modalités de travail au sein de l'administration". Le gouvernement veut investir pour "faire évoluer l'environnement de travail numérique des agents publics, afin de faciliter le travail des agents en mobilité et le télétravail ainsi que de favoriser de nouvelles modalités de travail collaboratif".



## **Financement des mesures du "plan jeune"**

Le chapitre sur la cohésion comprend plusieurs mesures annoncées dans le Plan jeune présenté en juillet dernier :

**Aide aux employeurs d'apprentis (1,2 Md€).** Cette aide aux employeurs d'apprentis s'applique pour la première année d'exécution des contrats d'apprentissage conclus entre le 1er juillet 2020 et le 28 février 2021 permettant de soutenir l'apprentissage (maintien et développement des contrats) dans la période de crise économique.

**Parcours personnalisés pour les jeunes de 16 à 18 ans ne respectant pas l'obligation de formation (245 M€).** Un programme de 35 000 places sera créé à destination des jeunes de 16 à 18 ans ne respectant pas l'obligation de formation pour leur permettre de découvrir les métiers et de construire leur projet professionnel. Il vise en particulier les jeunes ayant décroché pendant et à la suite de la période de confinement.

Chaque jeune mineur identifié comme ne respectant pas l'obligation de formation se verra proposer "une solution en fonction de ses besoins et de son projet professionnel : retour en formation, service civique, parcours d'accompagnement ou d'insertion sociale et professionnelle". L'objectif est "d'enrichir l'offre d'accompagnement d'un programme spécifique pour les mineurs alliant une offre d'hébergement, un travail sur les 'soft skills' une découverte des métiers, un accompagnement social".

Ce programme de 4 mois sera mis en œuvre par les missions locales, le réseau de lutte contre le décrochage scolaire, les régions et les autres acteurs de l'insertion tels que l'Afpa, les écoles de la deuxième chance, etc. Il concernera 5 000 jeunes en 2020 et 30 000 jeunes en 2021.

**Promouvoir les cordées de la réussite (5 M€ en 2021, 5 M€ en 2022).** Le plan de relance entérine la simplification des dispositifs en fusionnant des parcours d'excellence et des cordées de la réussite. Objectif : doubler le nombre d'élèves bénéficiaires pour atteindre 180 000 élèves et ouvrir davantage ces dispositifs aux lycéens professionnels et aux élèves résidant en zone rurale et isolée.

**Relancer les internats d'excellence (21 M€ en 2021 et 29 M€ en 2022).** Le gouvernement veut encourager la création de nouvelles places dans les territoires en tension et la réhabilitation de places d'internat vétustes ou inadaptées. L'objectif est d'ouvrir 1 500 places d'internat. L'investissement sera cofinancé par les collectivités (à hauteur de 50 %). L'ouverture de 200 places est prévue à la rentrée scolaire 2021, et 1 300 places complémentaires seront livrées à la rentrée 2022.

Le plan de relance prévoit aussi le financement à hauteur de 80 M€ des places supplémentaires pour les néobacheliers et la possibilité d'un CAP en trois ans, pour les élèves en grandes difficultés

## **hausse de l'allocation de rentrée scolaire**

533 M€ du plan de relance sont consacrés à la majoration de l'allocation de rentrée scolaire de 100 euros par enfant scolarisé âgé entre 6 et 18 ans, pour plus de 3 millions de familles ayant des revenus modestes. Cette allocation exceptionnelle a été versée en août 2020 pour aider les familles à faire face aux dépenses de rentrée et contribuer à la relance de la consommation.

## **9-Cahiers Pédagogiques Vingt jeux coopératifs sans contact et collectifs**

Pour cette drôle de rentrée, masquée et distancée, voici vingt jeux coopératifs auxquels on peut jouer sans contact, et pour certains à distance, à partir de 3 ans.

La rentrée scolaire de septembre 2020 va être particulièrement spéciale et sensible, en raison de la crise pandémique qui perdure. Toutefois, la distanciation physique nécessaire pour des raisons sanitaires n'implique pas une distanciation sociale. Bien au contraire.

Si en reprenant l'école et les cours, les élèves n'ont pas la possibilité d'échanger avec leurs camarades et de coopérer pour apprendre, les adultes-pédagogues que nous sommes prenons le grand risque de voir les enfants et les jeunes les plus fragiles ou les plus éloignés de la culture scolaire se trouver dans des difficultés encore plus importantes. D'autant plus que, même avec une rentrée pour tous dans les écoles, collèges et lycées, l'incertitude est grande quant aux éventuels recours aux confinements ponctuels, que nous devons à nouveau assumer.

En d'autres termes, dès la rentrée et aussi longtemps que possible, les élèves ont besoin d'être accompagnés à l'école vers des activités coopératives. Pour développer des habitudes de travail avec d'autres et pour rapidement prendre confiance au sein de leur groupe-classe.

C'est pour toutes ces raisons que nous vous proposons ce fichier de jeux coopératifs sans contact et collectifs. Il a été conçu pendant les rencontres du CRAP-*Cahiers pédagogiques* dans le Doubs en août 2020. Il s'appuie sur des ressources existantes (voir la bibliographie) et regroupe des jeux qui peuvent être testés de la maternelle au lycée dès le début de l'année. Leur principe est d'en proposer régulièrement, afin que le potentiel éducatif de ces situations puisse rapidement faire effet sur les élèves et les classes. Ils nécessitent de prévoir un temps limité du jeu, afin de pouvoir conduire une discussion pour analyser l'activité réalisée. La plupart du temps, les jeux coopératifs ont besoin d'être pratiqués plusieurs fois afin de sophistication les stratégies coopératives. Discuter collectivement de ces stratégies permet d'en comprendre les raisons et de réduire les temps de lutte contre les malentendus sociocognitifs. Vous trouverez donc vingt jeux. Ils sont chacun décrits rapidement et accompagnés d'informations : titre, principal objectif, âge minimal des élèves et caractéristiques

[Accéder à l'article et au téléchargement](#)